

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf,
Le six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, TRICHET, CORNETI, DUBOIS, HUCHET.

Date de convocation

31 janvier 2019

A l'exception de : Madame CARNAC
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Monsieur POUSSET a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

6 FEVRIER 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----25

Votants -----32

18/ FESTIVAL PORNICHET DEAM'BULLE 2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BD PORNICHET ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande-dessinée. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en partenariat avec les différents services de la Ville et avec le concours des bénévoles de l'association BD PORNICHET.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

La deuxième édition du festival Pornichet Déam'bulle se déroulera les 6 et 7 avril 2019.

Publié le :

Pour la réalisation de ce festival, des bénévoles se sont portés volontaires pour participer aux diverses missions liées à l'organisation du festival dans ses aspects logistiques, techniques et administratifs.

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Dans cette perspective, l'association BD PORNICHET est une association loi 1901 nouvellement créée en 2018 et dont l'objet est de soutenir le festival BD pendant le week-end de l'événement, et de proposer des actions tout au long de l'année autour de la bande dessinée.

L'association BD PORNICHET aura notamment pour rôle d'accueillir en qualité d'adhérents de sa structure les personnes désireuses de s'impliquer à titre bénévole et personnel dans les différentes missions liées à l'organisation du festival.

Les missions proposées aux bénévoles sont diverses et regroupent la participation à la conception et aux orientations du festival par une présence aux réunions d'organisation, le déplacement sur d'autres festivals BD pour repérage et prise de contact avec des auteurs, la participation à la diffusion des supports de communication, la participation à l'installation et à l'aménagement des sites du festival, l'accueil et l'information du public, l'accueil et la logistique d'accueil des auteurs, la tenue des points de vente, le nettoyage des sites durant le festival,...

La participation des adhérents de l'association se fera à titre gratuit et bénévole. Cependant, selon les besoins du service, des repas midi et/ou soir seront fournis par la Ville aux adhérents de l'association qui seront mobilisés sur les journées du festival.

De plus, les adhérents de l'association qui auront participé à l'organisation du festival ou qui seront mobilisés sur les journées du festival pourront accéder gratuitement aux sites et manifestations du festival dans la limite des places disponibles et de leurs obligations de service. Ils seront également invités au repas de clôture qui aura lieu le dimanche 7 avril à 19h00 au Centre de congrès.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association BD PORNICHET et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 29 janvier 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association BD PORNICHET et la Ville de Pornichet pour le festival Pornichet Déam'bulle 2019.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.